

LIVRET D'ACCUEIL

APPARTEMENT DE COORDINATION THERAPEUTIQUE –ACT

MISSIONS DE L'ACT

L'Appartement de Coordination Thérapeutique ACT a pour mission **d'accueillir, d'héberger à titre temporaire et d'accompagner des personnes atteintes de maladies chroniques** en situation de fragilité, nécessitant des soins et un suivi médical.

Les ACT s'appuient sur une double coordination médico-sociale devant permettre l'accès aux soins, l'observance aux traitements, l'ouverture des droits sociaux, et l'accompagnement à la réinsertion sociale.

DANS QUEL ESPRIT TRAVAILLONS-NOUS ?

Les professionnels travaillent dans le cadre légal du secret professionnel et dans l'observance institutionnelle du non-jugement. Vous êtes accueilli avec un esprit d'ouverture, de bienveillance et de respect. Vous êtes responsable de votre devenir et restez libre de vos choix.

MODALITES D'ADMISSION

Qui peut être concerné ?

Toute personne majeure présentant une pathologie chronique invalidante, en capacité de vivre dans un logement individuel, nécessitant un accompagnement et dont la pathologie d'admission ne relève pas d'une hospitalisation.

Comment faire ?

Le professionnel qui repère une personne susceptible d'intégrer le dispositif et souhaite proposer une orientation doit compléter un **dossier de demande d'admission** disponible sur le site internet de Tremplin 17 <https://tremplin17.fr>. Ce dossier est composé d'un volet social et d'un volet médical, incluant s'il est disponible votre dossier médical.

Quel type d'hébergement proposé ? Quelles obligations ?

L'hébergement proposé est dans un appartement, équipé de tout le confort nécessaire à un bien être quotidien : sanitaires, salle d'eau, cuisine équipée.

La **durée de séjour est de 6 mois** maximum, éventuellement renouvelable 2 fois.

Il sera demandé le dépôt d'une caution en fonction de la typologie du logement ainsi qu'une participation financière qui ne peut excéder 2€ par jour.

QU'ALLONS-NOUS FAIRE ENSEMBLE ?

Un engagement réciproque

L'équipe ACT sera présente lors de l'élaboration de votre projet personnalisé afin de faciliter la compréhension de vos problématiques de santé et d'insertion et être au plus proche dans la réalisation de votre projet. Cet accompagnement, réalisé dans le respect du secret professionnel, se fait sous forme d'entretiens réguliers au sein des bureaux ou en visite à domicile.

Nous nous engageons à vous accompagner et vous vous engagez à participer activement à l'accompagnement dont vous avez vous-même fixé les objectifs.

Un accompagnement rythmé par différents entretiens

Un entretien d'accueil (1^{er} entretien dès l'entrée en ACT) ayant pour objectif de vous présenter l'ACT, de faire connaissance et de vérifier que votre situation correspond bien à nos missions et à ce que vous attendez. Lors de cet entretien, la cheffe de service et le référent social vous remettront, si vous ne les avez pas eus, les documents suivants : un contrat de séjour, un règlement de fonctionnement ainsi que ce livret d'accueil.

Des entretiens réguliers : Tout au long du séjour, vous rencontrerez les professionnels de l'équipe ACT soit au bureau, soit à votre domicile.

Des entretiens d'étapes (6 mois, 12 mois) : Lors de ces entretiens, la cheffe de service et le (ou les) professionnels concerné(s) vous rencontreront pour faire le bilan sur votre accompagnement et vérifier l'adéquation entre votre demande et vos objectifs.



Un entretien de fin d'accompagnement, à la sortie du dispositif : Lors de cet entretien, la cheffe de service et le (ou les) professionnels concerné(s) vous rencontreront pour faire un bilan global sur votre accompagnement.

Un accompagnement global et pluri-professionnel

L'équipe ACT est constituée d'un médecin, d'un infirmier, d'un psychologue et de référents sociaux. Tout au long de votre hébergement, cette équipe sera chargée de vous soutenir, de vous informer, de réfléchir avec vous....

L'objectif est de vous accompagner dans une démarche de rétablissement, et de construire avec vous une solution de réinsertion sociale. Votre projet se construira, lors des rencontres avec les professionnels, à partir des objectifs que vous vous serez fixés.



Un accompagnement médical et paramédical *Le médecin et l'infirmier vous accompagneront tout au long de votre séjour*

Le **médecin** a un rôle :

- De coordination médicale avec la structure d'orientation du patient, avec les différents prescripteurs
- De coordination médicale tout au long de votre séjour
- D'écoute sur votre état de santé et de conseils
- De prise en charge et de suivi des soins médicaux et des traitements
- D'évaluation des besoins de santé du résident et de son parcours de soin antérieur et actuel directement ou indirectement lié aux problématiques ALD.
- De coordination à l'accompagnement à la réduction des risques
- De participation à l'éducation de la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies.
- De gestion du dossier médical, notamment dans le souci de bien appréhender les antécédents du résident et les prestations adaptées à ses besoins

L'**infirmier**

- A une mission de coordination des soins en lien avec le médecin coordinateur
- Pourra être amené à prendre en charge des soins paramédicaux et des traitements
- Participera à l'éducation de la santé et à l'éducation thérapeutique, qui vise à vous permettre une autonomisation vis-à-vis de votre pathologie et de votre état de santé.
- Sera disponible pour écouter vos demandes et répondre à vos questions concernant la santé dans votre quotidien : conseils et hygiène de vie et prévention des risques liés à son état de santé et à sa ou ses maladie(s).
- A également une mission de préparation de la sortie, en collaboration avec le travailleur social.

Il vous rencontrera chaque semaine pour discuter de votre état de santé (appétit, sommeil, fatigue, effets secondaires des traitements), pour gérer les soins, la prise de médicament et bénéficier d'une éducation thérapeutique adéquate.

Un accompagnement social *Le référent social vous rencontrera régulièrement*

- Il vous rencontrera pour actualiser les situations administratives et financières, veiller à l'organisation de la gestion du quotidien, solliciter, répondre aux demandes diverses. Il mettra en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et faire valoir vos droits, à faciliter les démarches administratives.
- Il s'assurera de l'aide à l'insertion sociale, professionnelle et d'accès au logement, en s'appuyant sur les réseaux partenariaux existants sur le territoire.
- Il pourra organiser des temps collectifs (repas, activité, sortie, ...).
- Il élaborera avec vous un projet de sortie



Un accompagnement psychologique *Le psychologue sera à votre écoute*

Si vous le souhaitez,

- Il vous proposera un espace de parole
- Il vous apportera un soutien : soutien à l'autonomie, soutien à la gestion des émotions, à la gestion du rapport aux autres, soutien à la mise en place d'un projet de soins
- Il vous apportera une aide dans les relations
- Il vous aidera à préparer votre sortie

